

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 03 Mai à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 19
Délégués présents : 19 délégués (16 titulaires – 3 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 19 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 23 Avril 2018	

### **Membres présents :**

**Titulaires** : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Godeau, Mr Pillière, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Coppeaux.

**Suppléants** : Mr Marquigny, Mr Frex, Mr Martinet.

**Membres absents excusés** : Mr Krabal, Mme Philippon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Conversat, Mr Girardin, Mme Boudoux, Mr Delahaye, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Paudière.

**Membres absents (titulaires et suppléants)**: Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Freudenreich, Mr Bouvry, Mme Van Landeghem.

**Assistaient également à la séance** : Mr Midol de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

**Est nommé secrétaire de séance** : Mr Mathis

---

### **Objet : Aide humanitaire : attribution d'une subvention à l'Association N°20180509 TERIA Internationale**

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président sur la demande de subvention sollicitée par l'Association TERIA Internationale en soutien au financement du programme de travaux pour l'accès à l'eau potable à Nouakchott (Mauritanie),

- Considérant les dispositions de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'aides apportées par les collectivités au financement des actions de solidarité internationale,

- Après examen du dossier de demande d'aide remis et présenté par l'Association,

- Vu l'avis exprimé par les membres du Bureau en réunion du 17 Avril 2018,

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- D'apporter un concours financier à l'association TERIA Internationale, d'un montant de **4 634 €**,

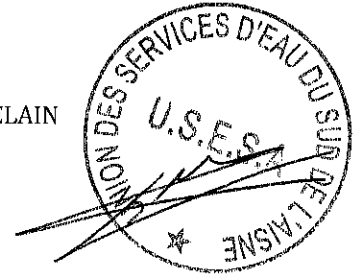
.../...

- D'autoriser le Président à signer avec l'association TERIA Internationale, la convention de partenariat définissant les conditions d'octroi de la subvention et l'engagement de l'association à l'égard du soutien apporté au financement des travaux,
- Chargent le Président de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180503-20180509-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2018